



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2159

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 15^e Nuit des étudiants du monde (NEM) 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2159**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 15^e Nuit des étudiants du monde (NEM) 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 140 000 étudiants (dont 10 % d'étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en tête du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs, mis en place à l'initiative de la Ville de Lyon :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants,
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du monde,
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr,

II - Objectifs

La création au 1^{er} janvier 2016 du service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole a permis de renforcer l'impact de leurs politiques respectives sur l'université et la vie étudiante, et de conduire, in fine, une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

A travers ce service, l'un des objectifs est notamment de développer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, de leur offrir des conditions d'épanouissement optimales dans la métropole et faire en sorte que ces étudiants deviennent les futurs ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs, contribuant ainsi pleinement à l'attractivité et au rayonnement international de la Métropole.

Depuis maintenant plus de 15 ans, la Ville de Lyon a créé et développé avec ses partenaires des dispositifs d'accueil dédiés aux étudiants internationaux comme le "students welcome desk" et "la Nuit des étudiants du monde (NEM)".

A travers ces actions, il s'agit de mieux intégrer les étudiants internationaux dans la cité, de valoriser leur présence, ainsi que les initiatives et activités qu'ils développent. En effet, ces étudiants représentent un vivier sans cesse renouvelé, un vecteur de notoriété sur lequel il convient de s'appuyer pour renforcer l'attractivité du territoire et ancrer Lyon parmi les métropoles étudiantes au niveau européen.

La NEM, organisée par la Métropole, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne, répond à ces objectifs. C'est un événement à vocation de rayonnement international sous le signe des échanges interculturels et de l'hospitalité qui constitue un temps fort de la rentrée.

III - Compte rendu et bilan des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1438 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé la convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour la réalisation de la NEM 2016.

En développant une qualité d'accueil et d'intégration aux étudiants internationaux, la Métropole poursuit son objectif de fidéliser et d'ancrer cette population afin qu'elle contribue au développement et au rayonnement du territoire.

La NEM 2016 a rempli cet objectif, en accueillant au Transbordeur environ 2 500 étudiants qui ont pu rencontrer une vingtaine d'associations étudiantes à leur écoute, participer à des jeux du monde entier, avoir des photos souvenirs avec les 2 tcheeze box à leur disposition.

Ils ont pu écouter le groupe vainqueur du tremplin musical de Villeurbanne : Projet Shinear, suivre les animations de Salsa4water, et le groupe de hip hop Sky'Conqueror, suivi du groupe Fuzz, puis danser sur la musique du DJ The French Chic accompagné du VJ Malo. Les étudiants ont pu emporter un souvenir de Lyon, avec 2 000 sacs à dos ciblés Onlylyon qui leur ont été offerts.

IV - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

1° - Programme d'actions 2017

Pour la 6° année consécutive, la Ville de Villeurbanne s'associe à l'organisation de cette manifestation à travers plusieurs actions : l'organisation d'un tremplin musical, l'accueil lors de la manifestation, la remise de cadeaux de bienvenue distribués aux étudiants.

Le format de cette soirée reste à l'identique de l'année précédente, soit : un événement festif et convivial qui présente l'originalité de proposer à la fois un village associatif étudiant - permettant de valoriser l'activité de nombreuses associations étudiantes - une plateforme interculturelle de jeux du monde entier, une programmation musicale avec un concert suivi d'une soirée dansante.

Cette année, dans le cadre des 30 ans d'Erasmus, une galerie de portraits d'étudiants Erasmus viendra compléter le dispositif, illustrant ainsi la mobilité internationale étudiante.

En parallèle de cette 15° NEM, une vingtaine de villes universitaires partenaires de l'Association des villes universitaires de France (AVUF) organiseront cette semaine-là, dans toute la France, des événements d'accueil destinés aux étudiants internationaux, sous l'égide du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2° - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel alloué à cette opération s'élève à 61 000 €, se répartissant entre :

- 54 000 € TTC à la charge du service commun de la Métropole, comprenant la prise en charge de la location de la salle du Transbordeur et l'organisation matérielle de la soirée (celle-ci fait l'objet d'un marché intitulé "production événementielle, artistique, logistique et technique pour la 15° NEM 2017"),

- 7 000 € TTC à la charge de la Ville de Villeurbanne, dont la prise en charge du tremplin musical, avec ses supports de communication, une participation à l'enregistrement studio du groupe vainqueur du tremplin, la mise à disposition de personnels et de goodies distribués aux étudiants.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, définissant les engagements réciproques et les modalités d'organisation de la 15° NEM ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la Nuit des étudiants du monde (NEM) 2017.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3 - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P03O5123 - tranche 0P03O5123T09 - fonction 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.